

d'accorder provisoirement un supplément de pension en attendant qu'il soit donné suite aux recommandations du rapport Woods. Rien ne s'est fait pendant presque une année entière, et rien ne pointe encore à l'horizon. Il faut soumettre la question à l'étude du comité. Il faut rédiger et présenter des mesures législatives. Il pourrait bien s'écouler une autre année avant qu'il soit possible de faire quelque chose pour nos anciens combattants. Il est sûrement raisonnable de proposer qu'une allocation supplémentaire soit versée provisoirement à ces gens qui éprouvent de grandes difficultés dans la conjoncture actuelle.

• (2.40 p.m.)

On soupçonne que le gouvernement non seulement prépare un Livre blanc mais qu'il rédige des projets de loi avant les audiences. Nous sommes soupçonneux, à cause du sort réservé au rapport du comité permanent des transports et des communications. Nous n'oubliions pas que le gouvernement avait rédigé la loi sur les transports bien avant que le rapport ne soit soumis. Nous avons aussi assisté au spectacle navrant du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) qui a dit à la Chambre que son ministère avait déjà pris ses décisions à propos de la loi à adopter pour la cigarette et ses effets sur la santé. Fortes de ces précédents, nos organisations d'anciens combattants qui veulent faire valoir leurs points de vue sur les recommandations du comité Woods au comité permanent des affaires des anciens combattants ont de bonnes raisons de craindre de ne pouvoir le faire et de douter que leurs recommandations soient incorporées dans la mesure à venir.

Dix des organisations nationales d'anciens combattants se sont réunies en vue de préparer conjointement un mémoire qu'elles espéraient présenter au comité des anciens combattants. Toutefois, comme on leur en a refusé l'occasion depuis un certain temps, elles ont envoyé leurs recommandations par la poste à tous les députés. Elles présentent quatre recommandations importantes qui devraient préoccuper le gouvernement au premier chef. Le ministre les connaît et n'a pas à se les faire rappeler, mais je voudrais les consigner au hansard. Les voici:

1) L'établissement d'une Commission d'appel des pensions indépendante.

2) La majoration de l'indemnité versée à nos anciens combattants de Hong Kong. J'ai été heureux d'entendre le ministre dire qu'il accueillait favorablement cette recommandation et qu'il était bien disposé à l'égard de ces anciens combattants, même s'il n'a pas connu leur situation de première main, comme moi.

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

3) Une pension plus appropriée aux anciens combattants qui souffrent d'incapacités multiples. Les organisations demandent, je pense, une hausse de 300 p. 100; c'est peut-être beaucoup néanmoins, il s'agit d'une affaire qui devrait nous intéresser.

4) La nécessité d'établir pour tous les groupes d'anciens combattants d'un bout à l'autre du pays un taux de pension de base aligné sur le revenu des travailleurs non spécialisés employés par l'État. Ainsi, nos pensionnés ne se trouveraient pas, comme aujourd'hui, pris dans un piège économique.

Afin de ne pas me placer uniquement sur le plan théorique et de critiquer ce que le gouvernement fait ou ne fait pas, j'aimerais parler des problèmes réels qui se posent dans la vie quotidienne. Je songe aux anciens combattants, femmes, et surtout hommes, pour qui tout le programme a été élaboré. J'ai communiqué avec certaines des agences de bien-être des sept succursales de la Légion dans ma circonscription et me suis renseigné sur leurs problèmes courants. J'espère que le ministre les connaît. Tout d'abord, il faudrait augmenter les pensions fixes, c'est ce que m'a dit l'agent de service dans la région de Delhi.

Dans la région d'Hagersville, la question qui inquiète le plus les gens, et nous en avons déjà discuté ici, c'est la mise en œuvre du rapport Woods. En outre, les agents de bien-être se heurtent constamment à la même difficulté en essayant de résoudre les problèmes de nos anciens combattants: la femme d'un vétéran pensionné ne peut gagner que \$1,250 sans que la pension de son mari soit réduite. Étant donné la hausse continue du coût de la vie et de presque tous les articles ménagers, ce montant n'est pas du tout réaliste. Un rajustement à cet égard suffirait à soulager ceux qui endurent des privations et qui attendent l'application du rapport Woods.

Un autre point préoccupe aussi les agents de bien-être de la Légion. Selon eux, il ne faudrait pas inclure le service outre-mer dans les conditions requises pour qu'un vétéran puisse obtenir du secours. Somme toute, est-ce toujours de la faute du vétéran s'il n'est pas envoyé outre-mer? Il obéit aux ordres du ministère de la Défense nationale ou des forces canadiennes et il va là où il est envoyé. Il n'a pas grand-chose à dire à ce sujet. Il faudrait assurément supprimer cette condition en considérant l'aide à fournir.

Dans la région de Waterford, l'agent de bien-être a insisté sur un point que j'ai déjà fait valoir. Il a signalé qu'un vétéran souffrant d'invalidité partielle ne peut gagner que \$900 s'il ne veut pas voir sa pension réduite. Compte tenu de l'augmentation actuelle du coût de la vie, ce montant est tout à fait insuffisant. Je demanderais au ministre de